



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-015-2019-03

PUBLIÉ LE 12 MARS 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-03-11-001 - ARRETE n° DS – 2019/16 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France - C
Dumont (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-03-11-001

ARRETE n° DS – 2019/16

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France - C Dumont

**ARRETE n° DS – 2019/16
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018.

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale, à effet de signer tous les actes relevant de sa Direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale, la délégation qui lui est conférée est donnée à Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale adjointe.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale et de Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale adjointe, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur Samir EL BAZ, responsable du pôle pilotage interne
- Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du département dialogue social et qualité de vie au travail
- Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du département affaires juridiques et marchés publics
- Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'Information Internes
- Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie.
- Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration
- Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Samir EL BAZ, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats, commandes et frais de déplacement.
- Monsieur Alain TROUSSIER, responsable du département efficience immobilière, archives et développement durable
- Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du département logistique générale et sécurité.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique CHENAIL, et de Madame Viviane MALETERRE, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Régis BEAUDET, responsable adjoint des Systèmes d'information Internes.

Article 7

L'arrêté n° DS-2018/162 du 27 décembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 8

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 mars 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU